

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 4^e ANNÉE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication 15 octobre	Étape 1 (20 %) 6 novembre	Étape 2 (20 %) 12 février	Étape 3 (60 %) 18 juin
Français	Sommaire des apprentissages faits et du comportement			
Lire (50 %)		☒	☒	☒
Écrire (30 %)		☒	☒	☒
Communiquer oralement (20 %)		☒	☒	☒
Anglais				
Interagir oralement (50 %)		☒	☒	☒
Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus (35 %)		☐	☒	☒
Écrire des textes (15%)		☐	☒	☒
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (30%)		☐	☒	☒
Utiliser un raisonnement mathématique (70%)		☒	☒	☒
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)		☐	☒	☒
Science et technologie (100%)		☒	☒	☒
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)		☒	☒	☒
Éducation physique et à la santé (100 %)		☒	☒	☒
Musique				
Inventer / interpréter des pièces musicales (70%)		☒	☒	☒
Apprécier des œuvres musicales (30%)		☐	☒	☒
Arts plastiques				
Réaliser des créations personnelles (70%)		☒	☒	☒
Apprécier des œuvres d'art (30%)		☐	☒	☒

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique	☐	☐	☐
Communiquer	☐	☐	☒
Organiser son travail	☐	☐	☐
Travailler en équipe	☐	☐	☐

Nature des évaluations - Titulaire

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Nature des évaluations – Anglais

L'enseignant(e) d'anglais évalue les apprentissages des élèves en se référant aux critères établis dans le cadre d'évaluation. Son jugement repose sur des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes pertinents, qui lui permettent de recueillir des preuves pertinentes, suffisantes, variées et valides pour évaluer le développement des compétences des élèves en anglais langue seconde. Ces preuves incluent des conversations spontanées et structurées, des tâches de compréhension de lecture, des billets de sortie ainsi que de courts tests de grammaire à la fin des unités.

Nature des évaluations - Musique

L'enseignant en musique évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement sur des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes, qui lui permettent de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides afin d'évaluer le développement des compétences musicales des élèves. Ces traces peuvent inclure des productions musicales, l'écoute d'interprétations instrumentales ou vocales, des observations, ainsi que des conversations avec l'élève.

Nature des évaluations – Arts plastiques

Compétence 1: Réaliser des œuvres personnelles et/ou médiatiques

Critères : gestes transformateurs et outils, langage plastique

Selon le projet ou la situation d'apprentissage et d'évaluation, deux à trois sous-critères sont évalués parmi les suivants :

Efficacité/utilisation du langage plastique

Efficacité/utilisation des gestes transformateurs

Cohérence de l'organisation des éléments

Authenticité de la réalisation

Justesse du retour réflexif

Moyens utilisés : croquis et brouillons, traces écrites, intentions au début vs finales, questions durant le processus, réalisation finale.

Compétence 2: Apprécier des œuvres d'art

Critère: pertinence de l'appréciation

Premier cycle : liens entre les aspects de l'œuvre et les effets ressentis, utilisation du langage plastique approprié, questions posées principalement à l'oral.

Nature des évaluations – Éducation physique et à la santé

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation.

À la première étape, nous évaluerons la compétence 2 (Interagir).

À la deuxième étape, nous nous concentrerons sur la compétence 1 (Agir) et la compétence 3 (Adopter un mode de vie sain et actif).

Enfin, à la troisième étape, nous évaluerons les trois compétences. Le jugement du personnel enseignant est fondé sur des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.